

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1255 :

Procédure d'acquisition de bien sans maître - parcelle HS 461

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Affaire n°28/1255 : Procédure d'acquisition de bien sans maître - parcelle HS 461.

Réglementation - Direction Générale des Services

En date du 19/09/2022, la SEDRE a été missionnée par la Ville pour la mise en œuvre d'une procédure d'acquisition de biens sans maître au titre des articles L. 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Une enquête préalable a donc été conduite auprès des services déconcentrés de l'Etat (cadastre, publicité foncière, archives départementales et DRFIP), des notaires, de l'état civil pour la consultation des registres, afin d'établir la catégorie de biens sans maître à laquelle appartient le bien cadastré section HS 461 et déterminer la méthode d'appréhension de cette parcelle par la collectivité.

Au terme de cette enquête, il a été établi que ce bien peut être considéré sans maître conformément à l'article L. 1123-1, 1° du CG3P dans sa version antérieure à la loi 3DS et applicable aux successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2007 :

« Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ; ».

Cette procédure concerne la parcelle suivante, située au 46 chemin Salmé à la Ravine des Cabris, identifiée au regard de la documentation cadastrale (matrices cadastrales) comme suit :

SECTION	N°	PROPRIETAIRES	SUPERFICIE
HS	461	LEGROS Laurent Marcelin FERRERE Marie Augusta	765 m ²



Ce bien est sans maître en considération des éléments suivants :

- Les propriétaires sont connus et titrés. Il s'agit des époux LEGROS Laurent Marcelin et FERRERE Marie Augusta.

- Leur succession est ouverte depuis plus de 30 ans. Monsieur LEGROS est décédé le 12/05/1954 à Saint-Pierre, soit depuis 68 ans et Madame FERRERE est décédée le 29/12/1965, soit depuis 57 ans.

- Aucun successible ne s'est présenté. Aucun acte de dévolution successorale n'a été publié au Service de la publicité foncière pour ce bien et tout autre des époux LEGROS Laurent Marcelin et FERRERE Marie Augusta. A ce jour, leurs éventuels ayants droits (enfants/héritiers) ne se sont pas manifestés expressément ou tacitement pour accepter cette succession.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1255-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Au vu de ce qui précède, cette procédure d'appréhension d'un bien sans maître permettrait à la Collectivité de devenir propriétaire dudit bien en application de l'article 713 alinéa 1 du Code civil :

« Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. (...) ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE VALIDER** l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section HS 461 conformément à l'article L. 1123-1, 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et l'article 713 du Code civil ;

- **DE L'AUTORISER** à constater l'appréhension de ce bien par procès-verbal ;

- **DE L'AUTORISER** à accomplir et signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire ;

- **DE L'AUTORISER** à ester en justice le cas échéant pour les actes de procédure liés à cette affaire ;

- **D'AUTORISER** la SEDRE à intervenir dans le cadre de sa mission d'Opérateur Foncier aux fins d'assister la Collectivité à mener à bien cette procédure de maîtrise foncière (bien sans maître).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FORTAINIE